

Le dispositif Fret 21



Vous êtes chargeurs et vous avez pour projet une démarche de réduction des émissions GES de votre activité transport ?



Rejoignez le dispositif FRET21 dans lequel de nombreux chargeurs se sont déjà engagés et valorisez toutes les actions engagées.



Les entreprises qui intègrent l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable et s'engagent à réduire leurs émissions CO2 bénéficient d'un accompagnement personnalisé par des experts du transport et de l'accès aux outils spécifiques de calcul et de reporting, dans le cadre du programme subventionné EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement).



Le programme EVE intègre les dispositifs « FRET21 » pour les chargeurs, « Objectif CO2 » dédié au transport routier et « EVCOM » à destination des commissionnaires.

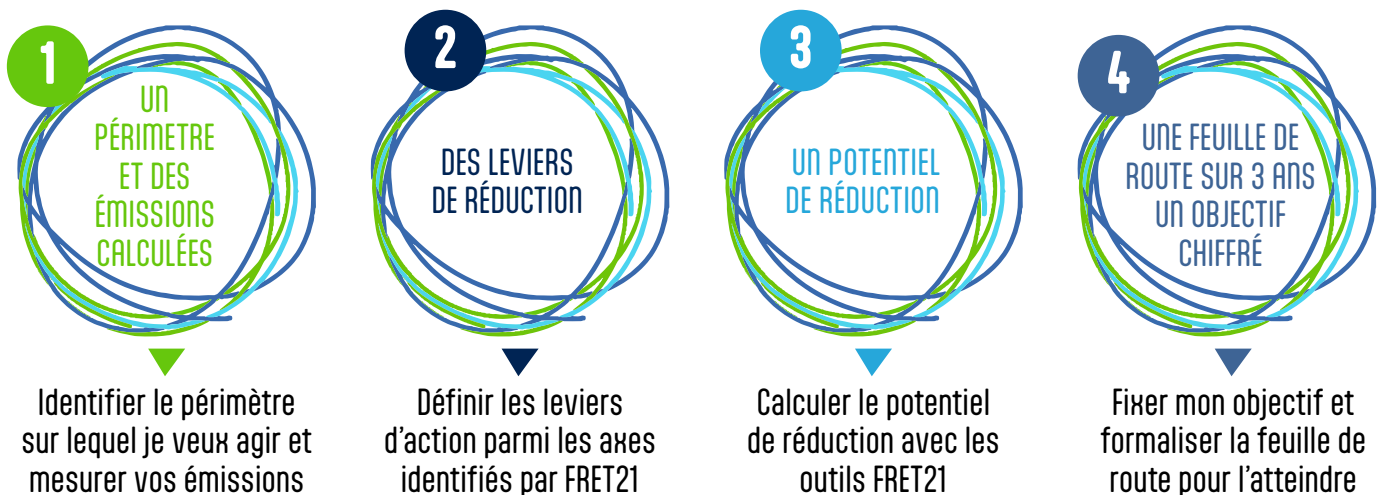


La charte FRET21 : un engagement volontaire



Porté par l'ADEME et financé par le programme EVE, le dispositif FRET21 accompagne les chargeurs dans la réduction des émissions de GES générées par le transport de leurs marchandises.

**Pour le faire, un cadre méthodologique approuvé et des outils concrets.
Un projet en 4 étapes :**



Les prérequis du dispositif : 100% flux aval ; 3 leviers sur 4 axes FRET21 identifiés ; 5% de réduction minimum

Les axes de réductions identifiés par FRET21



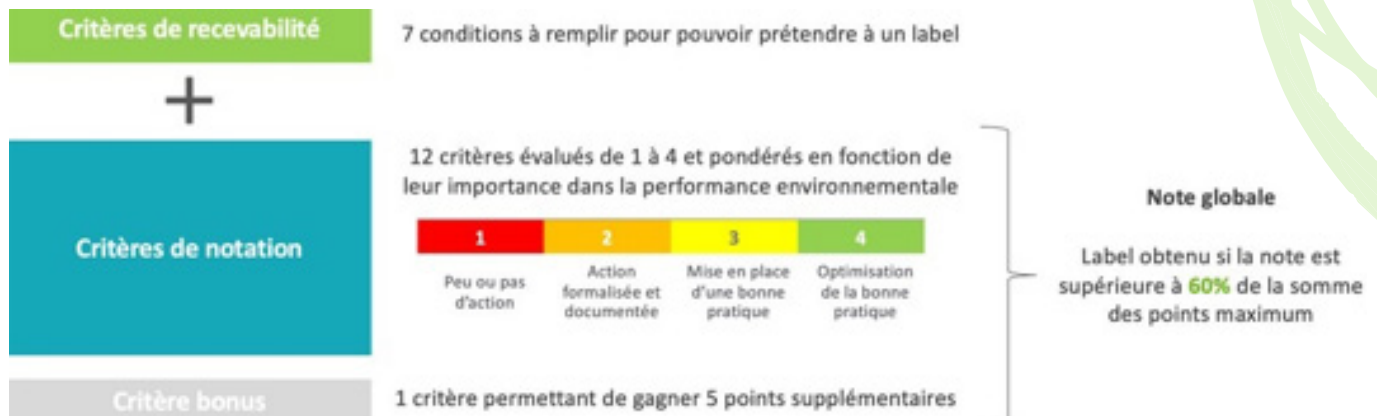
Une fois le plan d'actions défini et l'objectif fixé, chaque entreprise volontaire s'engage auprès de l'ADEME à atteindre son objectif de réduction en mettant en oeuvre sa feuille de route établie sur 3 ans. Elle s'engage aussi à communiquer à l'ADEME des bilans périodiques annuels permettant de suivre l'état d'avancement de son engagement.

Le Label FRET21 : un label de performance



Certains chargeurs ont déjà intégré la question environnementale dans leur stratégie transport et diminuent leurs émissions de GES. Ainsi, le label FRET21 a été créé pour valoriser leur performance environnementale. Il est la reconnaissance d'un niveau de performance énergétique et environnementale élevé pour les chargeurs les plus vertueux.

La constitution du label :



Critères de recevabilité

- **R1** - Flotte opérée
- **R2** - Bilan GES entreprise
- **R3** - Amélioration continue
- **R4** - Communication vers les parties prenantes internes et externes
- **R5** - Communication vers les prestataires
- **R6** - Suivi des données OT
- **R7** - Schéma de transport

Critères de notation

- **N1** : Information GES
- **N2** : Qualité des données distances
- **N3** : Qualité des données poids
- **N4** : Prestataires engagés EVE
- **N5** : Critères environnementaux (pré)contractuels
- **N6** : Pilotage de la performance environnementale transport
- **N7** : Partenariat prestataires de transport
- **N8** : Part des modes alternatifs à la route
- **N9** : Part des énergies alternatives décarbonées
- **N10** : Taux de chargement optimisé
- **N11** : Trajets à vide
- **N12** : Collaboration client/chargeur
- **BON1** : Sobriété transport

(L'attribution du label est certifiée sur la base d'un audit préalable externe.)

L'accompagnement par LAPSS

Dans le cadre de la CHARTE FRET21 ou du LABEL FRET21, vous disposez de 2 modes d'accompagnement :

- Vous avez le support d'un cabinet référencé
 - Vous montez votre dossier de A à Z de manière autonome
 - Vous bénéficiez de 8 h d'accompagnement sous la forme de 4 jalons correspondant aux étapes de construction de votre dossier
 - Vous êtes accompagnés à distance
 - Vous disposez de 6 mois pour construire votre dossier
- Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un prestataire référencé dédié de votre choix
 - Le prestataire vous accompagne et construit votre dossier (Traitement des datas, calcul de vos émissions...)
 - Le prestataire vous aide à identifier les leviers et votre potentiel de réduction
 - Vous disposez de 6 mois pour construire votre dossier

100 % SUBVENTIONNÉ

SUBVENTION PARTIELLE*

*Montant des subventions

Catégorie	Taux de co-financement par le programme	Chiffre d'affaires	Plafond de co-financement (HT)
TPE < 20 salariés	100%	CA < 4M€	3 240 €
Petites entreprises < 50 salariés	65%	4 < CA < 10M€	3 500 €
Moyennes entreprises < 250 salariés	40%	10 < CA < 50M€	3 000 €
Grandes entreprises > 250 salariés	25%	CA > 50M€	2 800 €

**Pour en savoir plus ?
Contactez-nous !**



SANDRINE PRETTO

06 16 60 19 40
sandrine.pretto@lapss.fr

LUDIWINE PERRIER

06 29 05 52 06
ludiwine.perrier@lapss.fr



Lapss, 32 rue du 35^e Régiment d'Aviation 69500 Bron
www.lapss.fr